

Préavis N° 3/09.2021

Morges, le 23 juin 2021

**CRÉATION DE NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL AU SEIN DU RÉSEAU AJEMA
UAPE LES PAND'AMIS**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. PREAMBULE

Faisant suite au Rapport sur le plan de développement 2020-2025 pour le Réseau AJEMA, ainsi qu'en regard de l'analyse des besoins à horizon 2025-2030 de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), le Comité de direction souhaite continuer à répondre aux besoins de la population qui sont exprimés au travers des demandes de la liste d'attente et propose au Conseil intercommunal de se prononcer sur l'extension et la création des places d'accueil citées en titre.

L'art 63 al.2 de la constitution vaudoise du 14 avril 2003 précise que :

« En collaboration avec les partenaires privés, l'Etat et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire des enfants. »

Fondée sur cette disposition constitutionnelle, la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) a pour buts :

- a. *de tendre, sur tout le territoire du canton, à une offre suffisante en places d'accueil, accessible financièrement, permettant aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle ;*
- b. *d'assurer la qualité de l'ensemble des milieux d'accueil de jour des enfants, préscolaire et parascolaire, familial et collectif;*
- c. *c. d'organiser le financement de l'accueil de jour des enfants ; [...] ».*

Le taux de couverture cantonal est actuellement de 18.9% et celui de l'AJEMA de 15.6%.

Pour couvrir l'entier de la demande, le taux cantonal se monterait à 37.1% et celui de l'AJEMA à 39%. A l'horizon 2030 et en tenant compte de l'évolution des ménages, le taux cantonal grimperait à 38.7% et celui de l'AJEMA à 42%.

2. SITUATION ACTUELLE

L'UAPE les Pand'amis est une structure privée qui proposera 36 places d'accueil pour les élèves de la 1^{ère} à la 8^e Harmos dès août 2021 à Echichens. Les communes d'Echichens, de Monnaz et de St-Saphorin-sur-Morges comptent 235 enfants en âge LAJE.

Actuellement, la liste d'attente du Réseau pour la Commune d'Echichens, fait état de 39 enfants domiciliés dans la commune (Echichens, Monnaz et St-Saphorin-sur-Morges) en attente d'une place d'accueil en UAPE.

L'accueil parascolaire La Ribambelle basé à Echichens cessant son activité à l'été 2021, les enfants actuellement inscrits pourraient être accueillis au sein des Pand'amis. L'association a ouvert les inscriptions le 31 mars 2021. A ce jour, un total de 60 enfants sont préinscrits, dont 26 sont des enfants issus de notre liste d'attente. En fonction des inscriptions actuelles et en croisant les données avec celles de la Ribambelle, un taux d'environ 84% d'occupation serait atteint. Tout porte à croire que le taux de remplissage de 90% de remplissage attendu à partir de la fin de la troisième année de fonctionnement de la structure sera atteint.

Afin d'être accessible pour ces familles, l'UAPE souhaiterait rejoindre le Réseau AJEMA au 1^{er} novembre 2021.

3. ASPECTS FINANCIERS

Le budget présenté pour 2021 est dans la cible des coûts d'exploitation des structures parascolaires du réseau. Le budget de la structure serait de l'ordre de CHF 72'692.- pour la période de novembre à décembre 2021, puis de CHF 567'323.00.- pour 2022.

	2021	2022
+ Charges totales	72'692.00	567'323.00
- Recettes parentales	- 32'712.00	- 255'295.00
- Subvention FAJE	- 12'246.00	- 65'976.00
- Autres recettes (aide dém., etc.)	- 26'133.00	- 156'800.00
Déficit à couvrir	1'601.00	89'252.00

4. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- 1) d'accepter l'entrée dans le Réseau AJEMA de l'UAPE Les Pand'amis,
- 2) d'accepter la création de 36 places parascolaires supplémentaires dès le 1^{er} novembre 2021,
- 3) d'approuver et de porter aux comptes 2021 les montants suivants, en sus des montants prévus au budget 2021 :
 - a. CHF 1'601.00 compte 4525.00.73100 Participation des communes,
 - b. CHF 1'601.00 compte 3525.01.73100 Subvention par le réseau du déficit des structures,
- 4) d'approuver et de porter au budget 2022 les montants suivants, en sus des montants du préavis 02/09.2021 :
 - a. CHF 89'252.00 compte 4525.00.73100 Participation des communes,
 - b. CHF 89'252.00 compte 3525.01.73100 Subvention par le réseau du déficit des structures.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 19 août 2021.

ARASMAC


Ruth Müller
Vice-Présidente


Anthony Vieira
Directeur

Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 23 septembre 2021.